

NOUVEAU

SERVICE URBANISME

PRISE DE RENDEZ-VOUS

EN LIGNE !



WWW.SAINTPEESURNIVELLE.FR

COMMENT ÇA MARCHE ?

Se rendre sur le site internet de la mairie www.saintpeesurnivelle.fr

Cliquer sur **urbanisme** dans le menu.

Cliquer sur **prise de rendez-vous en ligne : urbanisme**.

Lire attentivement **les motifs de demandes**.

Cliquer sur **le lien** pour se rendre sur la plateforme dédiée à la prise de rendez-vous.

Ouverture de la page **RDV Service Public** - Prenez rendez-vous avec la Mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle.

- Choisir un **motif de rendez-vous** parmi les quatre proposés.
- Sélectionner **un lieu** de rendez-vous.
- Sélectionner **un créneau** de rendez-vous.
- Créer **un compte** (Nom, Prénom, E-mail, Téléphone) ou s'identifier avec France Connect. *Un e-mail de validation pour confirmer la création du compte vous sera envoyé.*

À l'issue, un **e-mail de confirmation** sera envoyé à l'adresse indiquée avec un récapitulatif de la demande de rendez-vous.

SERVICE URBANISME

Réception du public uniquement sur rendez-vous
et accueil téléphonique sur les horaires
d'ouverture ci-dessous :

Lundi, mardi : 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

Tél : 05 59 54 66 34 - Mail : urbanisme@senpere64.fr

